

L'Agence de l'eau Seine-Normandie

est un Etablissement Public du ministère de l'écologie dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau et de lutte contre les pollutions.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est placée sous la tutelle de deux ministères : le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie celui de l'économie, des finances et de l'industrie.

C'est un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

La mission de l'Agence de l'eau est de financer les ouvrages et actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques.

L'appui technique fait partie du rôle de l'Agence. Les collectivités, les industriels ou les agriculteurs peuvent donc faire appel à l'Agence pour réaliser des ouvrages de traitement et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées, d'élimination des rejets et des déchets industriels.

L'Agence de l'eau intervient également pour mettre en conformité des bâtiments d'élevage, améliorer les pratiques d'épandage, et aménager et entretenir les rivières. Ses missions s'inscrivent dans une politique de lutte contre les pollutions en respectant le développement des activités économiques du bassin.

se rendre sur le site: www.eau-seine-normandie.fr